

<p style="text-align: center;"><b>Improving governance and fighting corruption: new frontiers in public-private partnerships</b></p>
--

**Panel : "Sharing responsibilities for improving governance: respective roles of donors, partner countries and the private sector"**

**2:30-5:00, room XXX, Egmont Palace**

**March 14, 2007**

Pour introduire la discussion, je voudrais rapidement présenter le cadre stratégique adopté par l'UE pour promouvoir la gouvernance dans ses politiques interne et externe et évoquer trois questions qui nous paraissent particulièrement importants pour le débat d'aujourd'hui : 1. -les bailleurs comme source potentielle de mauvaise gouvernance -2 . comment accompagner les stratégies de bonne gouvernance des pays partenaires de la coopération – 3. quelles sont les interactions possibles avec le secteur privé et les autres acteurs non étatiques.

La gouvernance est un thème important de la politique de l'UE tant au niveau interne qu'externe. Dans le domaine spécifique de la lutte contre la corruption, la Commission a adopté une série de communications promouvant l'adhésion de la CE aux conventions internationales du Conseil de l'Europe, la coopération entre EM, le développement de standards d'intégrité communs ainsi que le soutien au secteur privé dans ses efforts pour accroître leurs standards d'intégrité et la responsabilité sociale des entreprises.

Cet engagement au niveau interne trouve son prolongement naturel **au niveau externe et l'UE** a, cours des quatre dernières années , considérablement consolidé son cadre stratégique visant à promouvoir la gouvernance démocratique dans les pays tiers. Le Consensus européen pour le développement adopté fin 2005 par les EM de l'UE souligne que les **objectifs du Millénaire pour le Développement** ne pourront être atteints sans des progrès décisifs en matière de gouvernance politique, économique, sociale et environnementale .Il souligne la nécessité d'assurer la **cohérence des politiques de l'UE** ( commerce , environnement etc)

Les Conclusions du Conseil de l'UE sur la gouvernance dans le consensus européen adopté en octobre 2006 rappellent le caractère multidimensionnel de la gouvernance, l'importance de soutenir les processus de réforme entrepris par les pays eux-mêmes et la nécessité d'appuyer des approches participatives incluant tous les acteurs du développement ( le gouvernement dans ses trois composantes, exécutif, législatif et judiciaire, la société civile y inclus le secteur privé et les médias).

L'engagement politique est clair, le cadre stratégique défini, l'enjeu est de les traduire au plan opérationnel .

## ***1. Comment éviter que les bailleurs ne constituent une source potentielle de mauvaise gouvernance ?***

Sachant que les transferts d'APD vont augmenter de 60 % en termes réels entre 2004 et 2010 ( de 60 à 100 milliards ) et que dans certains pays de l'Afrique Subsaharienne l'assistance extérieure peut ou pourra représenter jusqu'à 60% des dépenses de l'Etat, le potentiel d'influence et d'impact positif ou négatif de l'assistance extérieure peut être significatif dans un certain nombre de pays en développement et en transition. Quelques pistes pour des réponses possibles :

- Reconnaître **les limites de l'action extérieure** et les dangers réels de forcer les changements : accepter que les réformes ne constituent pas un processus linéaire et prennent du temps.
- Eviter de concentrer tous les appuis techniques et financiers sur le seul pouvoir exécutif et au niveau central: prendre en compte les différents niveaux de pouvoirs : central, régional et local et respecter leur mandat respectif. Promouvoir le dialogue avec les acteurs non étatiques (secteur privé, ONG, associations professionnelles) et le renforcement de leurs capacités
- **Changer nos modes de délivrance de l'aide** : promouvoir les formes d'appui budgétaire général ou sectoriel. Le défi est de définir des modes de décaissements de l'aide basés sur des progrès enregistrés pour atteindre les objectifs fixés par les pays eux même. Ceci implique d'abandonner le système de conditionalité au profit de méthodes incitatives qui promeuvent la définition d'objectifs réalistes tenant compte de la situation spécifique du pays concerné. Les propositions du Center for Global Development dans leur document de travail intitulé « payments for progress : a hands off approach to Foreign Aid » méritent d'être examinées dans ce contexte.
- Rendre crédible **l'obligation mutuelle de rendre compte** contenue dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. L'aide extérieure se doit d'être prévisible et répondre aux exigences de transparence vis-à-vis de l'ensemble des acteurs dans les pays bénéficiaires.
- Adopter des **standards élevés** et un niveau de rigueur suffisant dans la gestion des programmes financé par les donateurs : éviter que ces programmes soient eux-mêmes source de corruption.

## ***2. Comment accompagner concrètement les stratégies de bonne gouvernance des pays partenaires?***

- **Appuyer les Etats partenaires qui veulent se doter leurs propres outils d'analyse et de leurs propres systèmes d'informations** sur la

situation et la perception de la gouvernance (y compris de la corruption) par leurs citoyens. A titre d'exemple, à Madagascar l'UE et la France ont soutenu le renforcement des capacités de l'Institut National de Statistique en appuyant l'idée que de l'accès à une information de qualité dépend la vitalité du débat public sur les principaux problèmes de société. Ce soutien a rendu une légitimité à l'institut de statistique grâce à une articulation originale entre production statistique, analyse économique, enquêtes (y inclus sur la corruption et les questions sociales et ethniques, ou les conditions d'emploi dans la zone franche) et la diffusion large des résultats: le projet a eu un impact important sur le débat public et a instillé une culture du chiffre dans un pays où elle était quasiment absente. Cette même approche ancrée dans les besoins et demandes nationales est développée et soutenue à une plus grande échelle à travers le projet Métagora sur les indicateurs de gouvernance basé au sein du CAD/OCDE

- **Développer des outils d'analyse de la gouvernance** qui vont au delà de l'analyse normative de la gouvernance et pour essayer de définir pour chaque secteur d'intervention ( transports, eau, énergie...) des orientations concrètes et opérationnelles permettant une analyse plus approfondie des enjeux de la réforme dans un secteur donné et une meilleure intégration des questions de gouvernance dans les programmes de développement.
- Développer des démarches communes multi-bailleurs d'analyse de la situation de la corruption et de la gouvernance en général, avec prise en compte du côté de l'offre de la corruption, et renforcer la coordination des réactions des bailleurs au niveau local dans le cadre de situation pays problématique: travail en cours au sein du réseau GOVNET du CAD.
- Faire évoluer nos modes de coopération technique : **passer de l'assistance technique au "développement des capacités", en promouvant l'expertise locale et les mécanismes d'appui par les pairs** (même corps de métier). S'efforcer d'appuyer *l'amélioration du fonctionnement des systèmes et institutions existantes* (respect de la légalité et de l'ordre constitutionnel)
- Faciliter la mise en oeuvre de mécanismes d'auto-évaluation de la gouvernance tels que le Mécanisme de revues par les pairs NEPAD/UA

### ***3. Quelles sont les interactions possibles avec le secteur privé et les autres acteurs non étatiques ?***

- Encourager les Etats (Etats membres et bénéficiaires) à ***ratifier, mettre en œuvre les conventions internationales et régionales pertinentes et à***

*instaurer des mécanismes de suivi appropriés* (convention OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales-1997; convention des Nations Unies contre la Corruption-2003; etc.)<sup>1</sup>: sensibiliser le secteur privé sur les implications de ces conventions sur leurs activités dans les pays tiers. Accentuer les *efforts de formation et d'information des services de promotion économique* des Etats (agence de promotion des exportations, ambassades) sur les conventions existantes et qui concerne l'offre de la corruption.

- Promouvoir la mise en œuvre de *certaines initiatives internationales de promotion de la transparence* telles que: - EITI- Initiative sur la transparence des Industries extractives lancée en 2002 par le premier ministre britannique ( élaboration et mise à l'épreuve de méthodes de divulgation et de publication des paiements et revenus dans les industries extractives dans les pays fortement dépendant des ressources naturelles – le Processus de Kimberley né en 2000 en Afrique du Sud et qui s'est concrétisé par l'établissement d'un système de certification garantissant l'origine ( non conflictuelle) des diamants exportés ( 70 pays incluant les pays producteurs et les centres de commerce du diamant ont adhéré au système)
- Bâtir des partenariats avec le secteur privé sur des thèmes spécifiques. A titre d'exemple:
- le domaine du médicament essentiel générique : basé sur le constat de la part très importante du coût du médicament dans les budgets de la santé des pvd, la CE a poursuivi depuis des années un partenariat avec l'OMS pour promouvoir l'utilisation de médicaments essentiels génériques : elle s'est appuyée sur une large concertation internationale à travers des réunions internationales régulières avec les Ministres de la Santé , les compagnies pharmaceutiques privées, et les donateurs bilatéraux et multilatéraux. Objectifs : créer une transparence sur les prix, promouvoir la concurrence, inciter le secteur privé ( les pharmaciens) à l'utilisation des génériques.. Résultats obtenus : ouverture des marchés, baisse des prix du médicament, augmentation des échanges d'information, renforcement de la coopération privé –public .
- L'initiative FLEGT-acronyme anglais pour l'application des réglementations forestières , gouvernance et échanges commerciaux, adopté par l'UE en 2003 constitue un véritable plan d'action qui vise à lutter contre l'exploitation illégale des forêts et le commerce qui y est associé . Il comporte notamment un soutien pour une meilleure gouvernance dans les pays producteurs de bois ( système de vérification et

---

<sup>1</sup> Cas spécifique de la Communauté Européenne qui est en processus d'adhésion à UNCAC (mais déjà membre de la convention UN TOC-Transnational Organized Crime) avec rôle spécifique de la Commission Européenne

contrôle), la mise en œuvre d'accords de partenariats volontaires avec les pays producteurs afin d'empêcher l'entrée de bois illégal dans le marché de l'UE et des actions visant à réduire la consommation au sein de l'UE de bois illégal et décourager les investissements de l'UE qui pourraient favoriser l'exploitation illégale des forêts ( législation sur les marchés publics, responsabilité environnementale des entreprises et des banques et institutions financières.